

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 128

Artikel: Ça et là
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aux champs

La vaccination des porcs et le rouget. — Engraissement des porcs. — Avis utile.

Parler des porcs, c'est peu poétique, mais ce n'en est pas moins utile. Si nos aimables lectrices de la ville sauteront cette causerie avec empressement, bien de nos lecteurs de la campagne la liront attentivement. Causons donc un peu des porcs.

Aussi bien cette maladie endémique du rouget qui frappe sans cesse quelques uns de nos villages donne de l'a propos à ces quelques observations relatives à la vaccination pasteurienne qui déjà a rendu de si grands services en atténuant les pertes que le rouget faisait subir chaque année aux agriculteurs; elle n'a d'effet sur les animaux qui l'ont subie, qu'une vingtaine de jours après l'opération et elle peut donner lieu à des accidents lorsque les sujets vaccinés sont âgés de plus de quatre à cinq mois.

Par l'emploi combiné d'un sérum immunisant et du virus du rouget, M. Leclainche, professeur à l'École vétérinaire de Toulouse, est en possession d'un séro-vaccin dont l'effet est immédiat et qui protège non seulement les animaux qui ne sont pas malades au moment de l'inoculation, mais encore un assez grand nombre de ceux qui sont déjà atteints, lorsque la maladie est à son début.

L'opération, qui comporte deux inoculations pratiquées à douze jours d'intervalle, l'une avec du sérum et du virus, l'autre avec du virus pur, peut être effectuée sur les animaux de tout âge et elle est en outre sans danger. Cette vaccination est préventive comme la vaccination pasteurienne. Dans les milieux déjà infectés et chaque fois qu'il y a lieu de craindre une contamination des sujets, il est nécessaire de pratiquer tout d'abord une injection de sérum pur; huit à dix jours plus tard, alors que tout danger d'évolution de la maladie est conjuré, on procède à la vaccination qui protège contre un danger ultérieur.

Le sérum et les séro-vaccins préparés à l'école vétérinaire de Toulouse sont délivrés directement par cette école aux vétérinaires français ainsi qu'aux propriétaires de porcs qui justifieront de l'absence de vétérinaire à proximité de leur exploitation. Sans doute on peut également s'en procurer en Suisse.

L'engraisement des porcs devient une branche lucrative de notre agriculture: elle tend de plus en plus à prendre de l'importance en industrie laitière. Les bénéfices de la porcherie étant souvent les plus palpables que font nos gens de métier dans leur exploitation, nous ne saurions trop les engager à vouer tous leurs soins à leur porcherie, mais des soins intelligents et rationnels, qui leur rendront au centuple le fruit de leurs efforts et de leurs travaux.

Un rédacteur de la *Milch-Industrie* raconte qu'en voyageant dans la Schleswig-Holstein, en Danemark et en Suède il a dirigé son attention, non seulement sur l'installation des fromageries et leur exploitation, sur la tenue du bétail (alourissement, soins et aménagement), mais aussi sur l'utilisation des résidus de laiterie et surtout sur l'élevage et l'engraisement des porcs, ce qui se fait simultanément avec grand succès dans les laiteries du Schleswig-Holstein. Nous lui laissons la parole, car ses observations sont intéressantes:

En premier lieu, j'ai trouvé, dans ces pays, dit-il, un aménagement très pratique des écuries, ce qui, malheureusement, fait si souvent défaut chez nous. Les étables à porcs sont parfois des bâtiments séparés; ils n'ont qu'un étage construit avec des briques; ils n'occasionnent pas ainsi de grands frais de construction; ils sont

faciles à maintenir propres, car leur emplacement est dégagé, la litière est pratique, les auges bien construites; les égoûts à purin sont surtout ingénieux; ils éloignent des étables les excréments liquides et les conduisent dans des fosses à purin un peu éloignées de l'étable. C'est pourquoi les étables sont très saines, propres, aérées et presque sans odeur. La toiture en paille ou roseau de marais, procure aux bêtes, en été, une fraîcheur agréable; en hiver, par contre, la chaleur nécessaire.

On met partout en pratique, dans ces pays, le principe que l'air, la lumière, la chaleur et une place suffisante sont les points les plus importants dans la tenue des porcs. Nous trouvons dans le canton de Berne très peu d'étables ainsi construites. Ceux qui veulent avoir une idée d'une étable à porcs bien construite, comme elles le sont dans le nord de l'Allemagne, spécialement dans les fromageries pour l'utilisation des débris, n'ont qu'à visiter la nouvelle porcherie de l'École de fromagerie de la Rütli.

L'espace doit être de 4 à 5 mètres de superficie pour un porc d'élevage et de 2 à 2,8 mètres pour un porc d'engraisement; la température doit être pour des truies et des cochons de lait, de 15-20°C, pour des porcs d'engraisement, 10-12°C, ce qui est facile à régler en tenant compte des places ci-dessus indiquées et en donnant aux étables deux mètres de hauteur et une ventilation rationnelle.

Presque dans toutes les fromageries du Schleswig-Holstein et du Danemark, le petit-lait ou le lait écrémé (en faisant exclusivement du beurre) sont utilisés dans les fromageries mêmes, comme c'est le cas dans la Suisse orientale (Zurich, Thurgovie, St-Gall, en partie aussi à Lucerne). Il y a donc une association non seulement dans l'exploitation des fromageries, mais aussi dans l'élevage et l'engraisement des porcs, de sorte que les fournisseurs ne retirent point ou seulement un certain pour cent du lait écrémé, du petit-lait ou du sérac. De cette manière, tous les débris de la fromagerie ou une partie, sont utilisés pour la porcherie, tandis que beaucoup d'agriculteurs ne se servent d'une certaine partie des débris que pour utiliser les restes de ménage et ne s'occupent de l'engraisement des porcs que pour leurs besoins.

Il n'y a donc rien d'extraordinaire si au Schleswig-Holstein, dans les fromageries d'association ou privées, on garde souvent 200 porcs d'élevage et d'engraisement et même davantage. On élève ou on engraisse suivant les circonstances locales, les débouchés, le goût et l'intelligence des agriculteurs, comme aussi le rendement dépend de l'habileté, des connaissances, de l'aménagement des débouchés, etc., il en est, du reste, ainsi ailleurs.

Aiguillage des couteaux, rasoirs, etc. — On donne comme moyen simple et efficace d'aviver le tranchant des rasoirs, couteaux, etc., le procédé suivant:

Tremper les lames que l'on veut aiguïser dans de l'eau acidulée, c'est-à-dire contenant un vingtième de son poids d'acide sulfurique ou d'esprit de sel (acide chlorhydrique) et cela pendant environ une demi-heure; puis on essuie légèrement la lame et on la repasse sur la pierre. L'acide joue ici le rôle de pierre à aiguïser, en corrodant uniformément toute la surface qu'il suffit alors de polir. Ce traitement n'a, paraît-il, jamais fait de mal à une bonne lame, par contre, il en améliore des mauvaises et peut s'appliquer à toutes sortes d'instruments tranchants.

Ça et là

Une ville en zinc. — Depuis quelque temps, on parle beaucoup de Beira, ville de la colonie portugaise de Mozambique, où les Anglais ont débarqué avec un certain sans-façon.

Or, cette ville présente un spectacle étrange: maisons particulières, édifices publics, résidence du gouverneur, casernes, magasins, dépôts des marchandises, hôtels, kiosques de musique, tout enfin, dans cette ville, est construit en zinc. Cela tient, paraît-il à la rapidité avec laquelle on a dû agrandir la ville depuis quelque temps; par suite d'une abondante immigration qui s'est portée de ce côté.

C'est égal, les habitants, sous le soleil tropical, doivent avoir chaud dans leurs domiciles.

Epouvantable expérience. — On mande de Vienne qu'au Reichsrath, M. Daszynsky a déposé une demande d'interpellation au sujet de véritables expériences de vivisection humaine qui ont été faites à l'hôpital de Cracovie.

Le professeur Korizynski aurait donné l'ordre d'inoculer, à l'aide d'un liquide empoisonné, sept femmes malades en traitement à l'hôpital, dans un simple but expérimental.

L'un des internes du docteur Korizynski fit remarquer à son chef qu'une de ces femmes était enceinte de huit mois, et lui fit observer qu'une expérience de ce genre pourrait être fatale à la malheureuse; malgré cette observation, le féroce praticien passa outre. En moins de douze heures, trois de ces femmes moururent des suites de cette expérience, les quatre autres en sortirent indemnes.

Six cents étudiants de l'Université contre dix sept ont, par un vote, demandé au ministre de révoquer le docteur Korizynski.

Pluie de grenouilles. — Le phénomène est rare, mais il vient de se produire à Toulon au cours d'un violent orage. Le quai du port marchand en était littéralement couvert.

On explique le phénomène par des trombes atmosphériques qui soulèvent l'eau des marais et des petites rivières dans lesquels sont les grenouilles. Chassées par le vent, ces trombes parcourent ensuite des distances assez longues et laissent ensuite tomber, sous forme d'averses, l'eau qu'elles avaient soulevée.

La saison des nids. — La statistique suivante, qui est de saison, montre l'intérêt qui s'attache au respect des nids, si peu pratiqué par la gent enfantine, lorsqu'elle réside à la campagne.

En moyenne, on compte 10.000 nids par lieue carrée et 4 petits par nid. A chaque famille emplumée, il faut environ 120 chenilles par jour, soit 1 million et 200.000 chenilles par jour et par lieue carrée, plus de 4.000 milliards par jour en toute la France.

Un autre calcul montre qu'un seul nid, parents et nichée, qui prospère, doivent par an plus de 10.000 chenilles ou insectes nuisibles à l'agriculture.

Un excellent souper. — Entrer dans un cabaret avec quelques louis, y faire un bon

souper et en sortir avec un trésor: voilà l'aventure peu banale qui vient d'arriver à M. Allan Wood, habitant Boston. Un de ces derniers soirs, étant entré dans un restaurant en renom, il commanda des « clams », sorte de coquillages. Or, dans un de ceux-ci, M. Wood trouva une grosse perle estimée 18,000 dollars, soit 90,000 francs.

Le commerce des bicyclettes en Allemagne continue à prendre de l'extension. La douane allemande a dressé des tableaux statistiques concernant les bicyclettes qui permettent de se rendre compte du développement du commerce au sujet de cet article.

27,207 machines ont été exportées en 1897, ainsi que 2,883 quintaux de pièces accessoires et pour une valeur de plus de douze millions de francs. On a importé durant la même année 29,679 machines et 1,492 quintaux de pièces séparées; le tout pour une valeur de 8 millions environ.

En 1898, le nombre des machines exportées s'élève à 40,752, les pièces détachées exportées pèsent 2,674 quintaux, le tout ayant une valeur de 18 millions environ.

On compte 45,674 machines et 1,875 quintaux de pièces détachées ayant une valeur de 12 millions environ, comme ayant été importées en Allemagne.

Parmi les pays qui se procurent le plus grand nombre de bicyclettes en Allemagne, il faut citer l'Autriche-Hongrie, la Suède, la Suisse, le Danemark et la Russie.

Les pays qui fournissent des bicyclettes à l'Allemagne sont principalement les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Belgique.

Avis industriels et commerciaux

Le téléphone entre la France et la Suisse. — Voici les dispositions essentielles de la convention réglant le service des communications téléphoniques entre la France et la Suisse:

ART. 5. — La taxe est acquittée par la personne qui demande la communication. Elle est fixée comme suit, par conversation de trois minutes:

1° A 1 fr. 50, dont 75 centimes pour chaque office, pour toute communication échangée entre un centre téléphonique suisse et un centre téléphonique de la première zone française. Cette zone comprend les départements suivants: Savoie, Haute-Savoie, Ain, Jura, Doubs, Vosges et Haute-Saône (y compris le territoire de Belfort.)

Toutefois cette taxe est réduite à 60 centimes, soit 30 centimes pour chaque office, pour toute communication échangée entre deux centres téléphoniques dont la distance réciproque, mesurée à vol d'oiseau ne dépasse pas 20 kilomètres:

2° A 3 fr., dont 2 fr., pour la France et 1 fr. pour la Suisse, pour toute communication échangée entre un centre téléphonique suisse et un centre téléphonique de la deuxième zone française. Cette zone s'étend aux départements compris entre la première zone et la limite ouest des départements indiqués ci-après: Ardennes, Marne, Aube, Yonne, Loiret, Cher, Indre, Haute-Vienne, Corrèze, Cantal, Aveyron et Hérault;

3° A 4 fr., dont 3 fr. pour la France et 1 fr. pour la Suisse, pour toute communication échangée entre un centre téléphonique suisse et un centre téléphonique de la troi-

sième zone française. Cette zone s'étend aux départements non compris dans les deux premières zones.

Ces taxes élémentaires peuvent être modifiées après accord entre les administrations intéressées.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 126 de *Pays du Dimanche*:

495. ENIGME.

Epi.

496. SURPRISE.

Il n'y a qu'un O dans Hectolitre.

497. MOT CARRÉ.

M A R G E
A M O U R
R O U E R
G U E P E
E R R E R

498. ANAGRAMME.

Utopie, Toupie.

Ont envoyé des *Solutions partielles*: MM. Alcibiade à Bienne; Victoria la sanguinaire; Veni, vidi, vici à Prétoria; Vae victis à Londres; A. V. Corban;

503. ENIGME.

Je suis un produit d'Amphitrite,
Je sers de trompette aux Tritons;
L'organe par lequel l'homme perçoit les sons
Offre une cavité qu'il n'est pas insolite
D'appeler aussi par mon nom;
J'habite dans les eaux et ne suis pas poisson.

504. LETTRES INCONNUES.

ELIRE. MOINE. GLEBE. PEAU.
PAGE. SCIÉE. BAS. FEU.
CIRÉE. RUE.

505. DEVINETTE.

Inscription.

Quel souvenir rappelle l'Inscription suivante sur une maison de la ville de Nancy?

14 ÷ 77

506. DOUBLE ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les initiales et les finales composent les noms d'une protégée et de sa protectrice:

X X X X 1. Besoin de manger.
X X X X 2. Prénom.
X X X X 3. Attacher.
X X X X 4. Fleuve.
X X X X 5. Volcan.
X X X X 6. Ville.
X X X X 7. Attache.
X X X X 8. Fleuve.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 26 courant.

LETTRE PATOISE

Dà lai Côte de mai.

Aivoi lai vuë bêche, ce n'à pe in péché: mains tot pairië in défà que porrait bin des fois djuëre des peus tos, comme çoli à ar-

rivay an in vèye régent di cainton de Fribou. Ci bon pédagogue étai allay à mairchië in lai velle: en déchandaint lai ruë de Lausanne, voili que tot d'in cò ai se vaith eurtay contre enne belle grosse vaïche que montay: *Pardon, Madame, dié-té po s'échetiussay, je suis tellement myope que je ne vous ai pas vue...* Les dgens que pessint se botainnent ai rirre, ai peu iy diennent que cte daimre li aivayt quatre tchaimbes. Le lendemain le schulmeister repéssait à mainme iuë, tiain tot d'in cò el allé se traibeutchië contre enne demoiselle bin vètië an lai derrière mode di djo, qu'examinay les imaidjes et les cadres en lai devainturé d'un peintre. Ai se musé que ce r'ètai lai mainme rencontre que la voille, ai s'engraingné, ai peu dié: *Cette b. de vache, elle est toujours sous les pieds!* Les dgens rienent, ai peu lai demoiselle l'apellé in grôchië, in malaippris. Tiain ai saïtché lai vèritay, ai yi fesé bin ses échetiuses, ai peu djuré de ne pu allay pai les rues de lai velle, sain ses berliches.

Stu que n'à pe de bôs.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Breuleux. — Le jeudi 28, à 1 h., pour passer les comptes, voter le budget, se prononcer sur plusieurs règlements et des demandes de terrains, réviser les traitements des fonctionnaires communaux etc..

Buix. — Le 24, à 2 h., pour passer les comptes et créer une bibliothèque scolaire.

Courcharon. — Le 24, à 2 1/2 h., pour passer les comptes et ratifier une décision du conseil.

Courfaivre-Courtételle. — Assemblée paroissiale le 24, à 2 1/2 h., pour passer les comptes, renouveler la série sortante du conseil.

Saignelégier. — Le samedi 23, à 9 heures du matin, pour passer les comptes, statuer sur des demandes de terrains, approuver le règlement de l'eau et de l'électricité, s'occuper de la décision du 24 juin 1880.

Chevènes. — Le 24, à midi, pour se prononcer sur le règlement concernant la jouissance des terrains agricoles et pâturages communaux.

Lugnez. — Le 17, à 2 h., pour passer les comptes.

Courtételle. — Le samedi 23, à 8 h. du soir, pour s'occuper d'un procès et d'une carrière.

Montvon. — Assemblée bourgeoise le 24, à 1 h., pour passer les comptes, statuer sur une réclamation etc..

Undervelier. — Le 17, à 3 h., pour décider une place de cantonnier et s'occuper d'un pont.

Cote de l'argent

du 14 juin 1900.

Argent fin en grenailles. fr. 105. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107. — le kilo.

L'éditeur: Société typographique de Porrentruy.